

# Taux d'avancement 2022 :

## Nouvelle provocation

## Sur fond d'austérité salariale

*Les taux d'avancement 2022 de groupes et d'échelons pour les ouvriers de l'État ont été publiés au journal officiel le 15 décembre dernier.*

**Tableaux 2021 et 2022 par groupe de rémunération :**

Accès au groupe	Taux 2022	Taux 2021
VII	14%	14%
HG	12%	12%
HGN	10%	10%
HCA	12%	12%
HCB	10%	12%
HCC	8%	8%
T5	14%	14%
T5b	14%	14%
T6	13%	13%
T6b	13%	13%
T7	13%	13%

Comme les années précédentes, le taux d'avancement en échelons est fixé à 22% des conditionnants qui ne sont plus les effectifs par groupe, mais uniquement ceux qui remplissent les conditions d'un avancement au choix.

La première réflexion de **la CGT** est une fois de plus l'austérité salariale dans laquelle nous maintient le ministère des armées sous couvert du dictat de Bercy. Non seulement, nos bordereaux de salaire subissent pour 2022 une énième année de gel, mais le ministère poursuit la réduction du nombre de droits en avancement pour les personnels qui œuvrent au quotidien dans tous nos établissements de défense.

Le taux est identique à celui de 2021 (à la baisse pour l'accès au HCB) mais il ne se traduit pas pour autant par des droits identiques dans les différentes chaînes d'emploi. Il est appliqué sur une population en diminution continue et régulière, les recrutements permettent de compenser 30% des départs dans des professions ciblées et dans des chaînes d'emploi correspondantes.

L'avancement est un dû qui doit concrétiser et récompenser l'expérience professionnelle, le travail et l'investissement tout au long d'une carrière, les qualifications acquises. Pour **la CGT**, il doit se traduire par un déroulement de carrière complet et les taux 2022 sont très loin de le permettre.

Le prolongement des professions ouvrières a été amené par l'administration aux deux dernier CTM en juillet et décembre, validant le prolongement de professions vers le hors catégorie, et autorisant des mesures transitoires de HGN vers le HCB.

Le ministère entérine dès 2022, la seule réduction du taux à l'accès au HCB.

Cela confirme ce que **la CGT** dit dans les groupes de travail ministériels, ces perspectives d'évolutions de carrières ont un sens uniquement si elles s'accompagnent de droits en avancement. Nous avons encore une fois la preuve que ces pseudos mesures sociales ne profiteront malheureusement pas à la majorité des personnels.

**Encore une fois, dans les propos du ministère  
lors des réunions d'évolutions statutaire pour les ouvriers de l'État  
toutes mesures compensatoires se font à coût ZÉRO.**

Les taux ont été communiqués par d'autres fédérations depuis début décembre sans qu'ils soient officiels. **La CGT** s'interroge des éventuelles fuites ou d'une communication volontaire à plusieurs vitesses de notre ministère.

Une chose est sûre, ce taux est une véritable provocation pour les personnels et traduit le budget alloué aux mesures catégorielles dans un budget de la défense pourtant lui en augmentation de 1,7 M€.

Il est temps que les personnels se préoccupent de leur déroulement de carrière et pas seulement pour savoir si les droits obtenus leur permettront d'avancer et cela au détriment de leurs collègues de travail mais plutôt pour obtenir de vrais droits en avancement.

**La CGT** encourage les personnels à se rassembler, à interpeller leur direction, à réagir collectivement afin d'imposer que le ministère ait un minimum de considération envers eux et définisse un taux d'un autre niveau.

En cette période où la question du pouvoir d'achat est plus que jamais sur le devant de la scène, **la CGT** considère qu'il est plus qu'urgent de rétablir les bordereaux de salaire, de recruter massivement des personnels à statut ouvrier pour à minima compenser la totalité des départs, de gagner un déroulement de carrière complet.

N'attendons plus sagement que les mauvaises nouvelles tombent du ministère à la botte d'un guichet unique, il est grand temps que les personnels se rassemblent, se mobilisent pour aller chercher ce qui leur revient de droit.

Montreuil, le 17 décembre 2021